

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la
Mission parlementaire au pays qui assumera la prochaine
Présidence du Conseil de l'Union Européenne et la
Quatrième partie de la Session ordinaire 2007 de l'Assemblée
parlementaire du Conseil de l'Europe**

Association parlementaire Canada-Europe

**Ljubljana, Slovénie et Strasbourg, France
27 septembre au 5 octobre 2007**

Rapport

I

Mission parlementaire au pays qui assumera la prochaine Présidence du Conseil de l'Union Européenne

A. Introduction et survol

Une délégation de cinq parlementaires de l'Association parlementaire Canada-Europe s'est rendue à Ljubljana, en Slovénie, pour des réunions de haut niveau avec des membres de l'Assemblée nationale de Slovénie, des dirigeants gouvernementaux et un député du Parlement européen en préparation de la présidence prochaine par la Slovénie du Conseil de l'Union européenne (ci-après présidence de l'UE)⁽ⁱ⁾. La délégation, dirigée par la présidente de l'Association, l'hon. Lorna Milne, sénateur, comprenait l'hon. Yoine Goldstein, du Sénat, et M. Scott Simms, M. Brian Storseth et M. David Tilson, de la Chambre des communes. La délégation était accompagnée du secrétaire de l'Association, Philippe Méla, et d'un conseiller, Marcus Pistor.

Outre les réunions sur la présidence prochaine de l'UE par la Slovénie, la délégation canadienne a eu l'occasion de discuter de relations politiques et économiques entre la Slovénie et le Canada, de la participation des deux pays à la mission internationale en Afghanistan, de l'implication de la Slovénie au sein du Conseil de l'Europe et de l'importance croissante de la Slovénie dans le réseau d'infrastructures de l'Europe.

B. Programme

1. Séance d'information donnée par Son Excellence Pierre Guimond, ambassadeur du Canada en Hongrie et ambassadeur désigné en Slovénie⁽ⁱⁱ⁾

L'ambassadeur Guimond, qui a présenté ses lettres de créance au président de la Slovénie lors de la visite de la délégation, et Mme Agnes Pust, conseillère (Affaires politiques et publiques) à l'ambassade du Canada à Budapest, ont informé la délégation des relations bilatérales qui existent entre le Canada et la Slovénie et ont discuté du programme de la visite. L'ambassadeur a souligné en particulier la régularité des échanges parlementaires comme étant un important facteur positif dans les relations bilatérales. Il a également parlé des préparatifs en cours à Ljubljana et à Bruxelles pour la présidence de l'UE par la Slovénie, faisant remarquer que cela constituait un énorme défi pour un pays de deux millions d'habitants et une fonction publique et un service diplomatique de petite taille, toute comparaison gardée. Dans le but de permettre au pays d'assurer un leadership à l'UE et une représentation à l'échelle internationale, la Slovénie a étroitement collaboré avec l'Allemagne et le Portugal, les deux derniers pays à assumer la présidence de l'UE, et elle reçoit l'appui du Royaume-Uni et de la France qui représenteront la Présidence dans les pays où la Slovénie n'a pas de missions diplomatiques.

2. Réunion de courtoisie avec le président de l'Assemblée nationale, M. France Cukjati, MD

M. Cukjati a souhaité la bienvenue aux délégués, qualifiant cette visite de contribution précieuse au dialogue transatlantique et aux préparatifs en vue de la présidence de l'UE par la Slovénie. Il a souligné les bonnes relations bilatérales qu'entretiennent le Canada et la Slovénie ainsi que notre excellente coopération à l'échelle internationale. Le président de l'Assemblée a discuté de l'implication de la Slovénie dans les Balkans, en particulier au Kosovo, de façon détaillée et il a expliqué en quoi cette implication sera susceptible de façonner la présidence de l'UE par la Slovénie, y compris en ce qui concerne un élargissement éventuel de l'UE. Il a également fait remarquer que l'implication canadienne dans les Balkans a été précieuse et que les troupes slovènes et canadiennes ont été bien accueillies par toutes les parties aux conflits dans la région. M. Cukjati a souhaité un engagement canadien plus important en Europe et des relations plus étroites avec l'UE. Les délégués canadiens ont soulevé plusieurs questions, notamment l'implication en Afghanistan en tant que priorité de politique étrangère du Canada, la Politique de voisinage de l'UE et la probabilité de l'adhésion de la Turquie à l'UE.

3. Rencontre avec le vice-président de la Commission des affaires de l'UE, M. Mitja Slavinec, et des membres de la Commission

La rencontre avec le vice-président et plusieurs membres de la Commission des affaires de l'Union européenne qui regroupe tous les partis a permis une discussion très générale de l'expérience de la Slovénie avec les membres de l'UE, des débats sur la politique européenne en Slovénie ainsi que des préparatifs du pays en vue de la prochaine présidence de l'UE. Les membres de la Commission ont parlé des relations bilatérales entre le Canada et la Slovénie, soulignant en particulier qu'il y a amplement de place pour une expansion des relations commerciales. Ils ont soutenu que le Canada devrait jouer un rôle important dans la relation transatlantique qui, à leur avis, a besoin d'être renforcée, et ils ont mis l'accent sur la nécessité d'un sommet Canada-UE pendant la présidence de la Slovénie. Ils ont également fait remarquer que le fait d'assumer la présidence de l'UE est un grand défi pour un petit pays dont la bureaucratie est, toute comparaison gardée, petite. Ils s'enorgueillissent du fait que la Slovénie est le premier des « nouveaux » membres de l'UE à assumer la présidence. Finalement, les membres de la Commission ont parlé de ce qu'ils considèrent comme étant les priorités de la Slovénie en vue de la Présidence sur le plan des relations externes de l'UE, en particulier le rôle de l'UE dans les Balkans occidentaux et la possibilité de l'accession à l'UE, non seulement pour la Croatie mais aussi pour la Macédoine, la Serbie, la Bosnie Herzégovine, l'Albanie et, un jour, un Kosovo indépendant. Selon les membres de la Commission, d'autres sujets sont à l'ordre du jour pour la Présidence par la Slovénie, notamment le changement climatique, la sécurité énergétique et la réforme de la Politique agricole commune (PAC).

Les délégués du Canada ont posé plusieurs questions en ce qui concerne le Traité de réforme de l'UE qui a été élaboré par la Conférence intergouvernementale (CIG) et qui doit être approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE lors d'un sommet spécial au Portugal, les 18 et 19 octobre 2007. Les parlementaires slovènes ont

expliqué leurs positions sur le processus de réforme de l'UE, faisant remarquer en particulier la nécessité d'une réforme institutionnelle pour rendre l'Union plus efficace et démocratique et pour la rapprocher de ses citoyens. Parmi les autres sujets abordés, mentionnons le rôle de la Conférence des commissions des affaires communautaires et européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC) et la possibilité que des délégations canadiennes assistent à l'avenir aux réunions de la COSAC; la politique sur les pêches de l'UE; les relations canado américaines; la décision de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'inviter la Slovénie à s'y joindre; la Politique de voisinage de l'UE; et la possibilité que le Canada ouvre une ambassade à Ljubljana.

4. Rencontre avec le président de la Commission de la politique étrangère, M. Jožef Jerovšek, et des membres de la Commission

En plus de discuter de la présidence de l'UE par la Slovénie, la rencontre avec le président et trois membres de la Commission de la politique étrangère de l'Assemblée nationale a permis une discussion très générale sur la politique étrangère slovène et canadienne, notamment les relations bilatérales et transatlantiques, la mission de l'OTAN en Afghanistan, l'avenir des Balkans occidentaux, la situation en Irak et la sécurité humaine. Les délégués canadiens ont expliqué l'implication du Canada en Afghanistan et le débat politique actuel quant à son avenir, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'alliés européens pour assumer des responsabilités dans les régions plus dangereuses du sud de l'Afghanistan. M. Jerovšek a expliqué que l'implication de la Slovénie en Afghanistan a reçu un très grand appui du public mais que, étant donné la petite force militaire slovène et le fait qu'environ 10 % de son effectif militaire est actuellement engagé dans la mission internationale au Kosovo, la Slovénie n'a pas la capacité d'engager des troupes supplémentaires dans la mission de l'OTAN en Afghanistan. Les deux parties ont fait remarquer que les troupes slovènes ont travaillé étroitement et très efficacement avec les troupes canadiennes en Afghanistan.

Pour ce qui est des relations transatlantiques, les membres de la Commission ont exprimé l'espoir qu'il y aura des améliorations, en partie en raison de l'approche plus coopérative du président français Nicolas Sarkozy. Dans la discussion sur la sécurité humaine, il y avait un très large consensus quant à l'importance de poursuivre la coopération dans ce domaine. À cet égard, M. Storseth a demandé ce qu'il en était de la participation de la Slovénie à la Conférence d'Oslo sur les munitions à fragmentation (OCCM), également connue sous le vocable Processus d'Oslo. M. Jerovšek a expliqué qu'il y avait un très grand appui en Slovénie pour le processus d'Oslo et que tous les membres de l'Assemblée nationale sauf un avaient voté en faveur de la signature par la Slovénie de la déclaration de février 2007 qui engage les signataires, y compris le Canada, à conclure, d'ici 2008, un instrument international avec la force obligatoire qui en découle dont l'objet serait :

- i. d'interdire l'utilisation, la production, le transfert et le stockage d'armes à sous munitions qui provoquent des blessures inacceptables aux civils
- ii. d'instaurer une coopération et une assistance dans l'objectif d'assurer notamment la prise en charge et la réhabilitation des survivants et de leurs

collectivités, le nettoyage des zones contaminées et la destruction des stocks d'armes à sous munitions interdites⁽ⁱⁱⁱ⁾.

Finalement, les membres de la Commission ont exprimé le souhait que le Canada ouvre une ambassade à Ljubljana et que le Parlement du Canada crée un groupe d'amitié pour la Slovénie.

5. Rencontre avec le chef de la délégation de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Mme Darja Lavtižar Bebler, et des membres de la délégation

Au terme d'une brève discussion générale sur les préparatifs en vue de la Présidence de l'UE par la Slovénie, la rencontre a porté sur des sujets d'une pertinence particulière pour le travail du Conseil de l'Europe, notamment la protection des minorités, le dialogue interculturel et le rôle du Conseil de l'Europe dans la transition de la Slovénie qui passe d'un État membre de la République fédérale socialiste de Yougoslavie à une démocratie libérale ayant une économie de marché. Les membres des deux délégations ont souligné la capacité de leurs pays respectifs de contribuer aux débats et à l'élaboration d'une politique concernant les minorités et le dialogue interculturel, puisque les deux pays sont des sociétés multiethniques ou multiculturelles. Les participants ont également abordé les préoccupations particulières des Roms en Europe et la façon dont on pourrait donner suite à ces préoccupations. Finalement, Mme Bebler a dit à quel point elle était heureuse de l'attitude très positive de la délégation canadienne envers le Conseil de l'Europe et de son implication très active au sein de l'APCE. Les délégués canadiens ont répondu en faisant remarquer que le Conseil de l'Europe traite de questions qui ne préoccupent pas seulement les Européens mais qui sont d'une importance universelle.

6. Rencontre avec M. Roman Kirn, chef, Département des Amériques, ministère des Affaires étrangères, et des hauts fonctionnaires

M. Kirn a informé la délégation canadienne des priorités du gouvernement concernant la présidence de l'UE ainsi que de l'organisation des préparatifs pour l'année prochaine. Soulignant l'importance du Canada dans les relations transatlantiques, il a qualifié la visite de la délégation de très importante pour deux raisons. Premièrement, selon M. Kirn, les relations transatlantiques ne reçoivent pas l'attention politique qu'elles devraient. Des relations parlementaires renforcées revêtent par conséquent une importance particulière pour accroître l'attention et le soutien politiques nécessaires pour s'attaquer aux défis mondiaux. Deuxièmement, il a soutenu qu'une implication parlementaire accrue est nécessaire pour appuyer les efforts des branches exécutives et pour mettre de l'avant des initiatives sur la façon de s'attaquer aux défis mondiaux tels que la sécurité énergétique et le changement climatique. M. Kirn a poursuivi en parlant du cadre des relations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique du Nord, notamment du sommet Canada UE qui devrait avoir lieu pendant la Présidence de la Slovénie. Signalant que les deux parties ont encore beaucoup de travail pour terminer les préparatifs d'un sommet en 2008, il a dit aux membres de la délégation qu'il s'appuierait sur les bases jetées par le sommet de juin 2007 en Allemagne^(iv), en particulier sur les trois grands piliers des relations Canada UE : (i) coopération politique,

en particulier en Afghanistan, mais aussi en ce qui a trait à l'obtention du droit de voyager sans visa pour tous les citoyens de l'UE, (ii) un partenariat économique, plus précisément une coopération réglementaire; et (iii) une coopération sur des questions mondiales comme le changement climatique et la sécurité énergétique.

Dans la discussion qui a suivi les mots d'introduction de M. Kim, les délégués canadiens ont abordé plusieurs questions, notamment le lien entre les relations transatlantiques et les relations canado-américaines, les tensions entre le Canada et l'UE concernant les exigences permanentes de visa pour des citoyens de plusieurs des nouveaux États membres de l'UE, la coopération en Afghanistan, le Processus d'Oslo qui vise à obtenir une interdiction internationale sur les munitions à fragmentation, et les obstacles à une relation économique transatlantique plus forte.

7. Rencontre avec M. Bogdan Benko, chef, Département de l'UE, ministère des Affaires étrangères, et des hauts fonctionnaires

Pendant la réunion, M. Benko a donné un aperçu détaillé des préparatifs en vue de la présidence de l'UE par la Slovénie. Il a insisté principalement sur le suivi probable de l'adoption du Traité de réforme de l'UE lors d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement en octobre. Le Traité devra alors être ratifié par tous les États membres et il devra ensuite être mis en œuvre à temps pour les élections de 2009 au Parlement européen. Il a également parlé de l'élargissement de l'UE qui verrait s'ajouter la Turquie et les Balkans occidentaux, une question qui est « extrêmement importante pour la Slovénie ». En réponse aux questions des délégués canadiens, M. Benko a expliqué la position du gouvernement vis à vis de l'indépendance probable du Kosovo. Il a soutenu que pour plusieurs raisons, on ne peut pas comparer le Kosovo à d'autres situations de minorités nationales ou ethniques en Europe. Tout d'abord, le Kosovo a été une région autonome depuis l'adoption de la Constitution de la Yougoslavie en 1974, mais son autonomie a été grandement limitée sous la présidence de Slobodan Milosevic. Deuxièmement, la situation est unique en ce sens que le statut actuel du Kosovo est régi par la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui stipule également que le statut à venir du Kosovo doit être déterminé par un processus politique qui tire maintenant à sa fin. Troisièmement, M. Benko a fait valoir que les principes directeurs définis par le groupe de contact regroupant six pays – à savoir la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Italie, la Russie et les États Unis – qui « stipulent clairement qu'il ne devra y avoir ni retour du Kosovo à la situation qui prévalait avant 1999, ni partition du Kosovo, ni union du Kosovo avec quelque pays ou partie de pays que ce soit »^(v).

8. Rencontre avec M. Gregor Krajc, directeur adjoint, Bureau du gouvernement des affaires européennes, et des hauts fonctionnaires

M. Krajc, du bureau chargé de la coordination des préparatifs pour la présidence de l'UE par la Slovénie a rappelé rapidement quelques unes des questions organisationnelles et logistiques en cause. Il a ensuite expliqué les cinq priorités pour la présidence, en décrivant quatre comme étant verticales, et une comme étant horizontale. Premièrement, le Traité de réforme de l'UE, qui doit être approuvé lors d'un sommet spécial de l'UE en octobre, devra être ratifié par chaque État membre. Bien que la Présidence ne soit pas officiellement mêlée à ce processus, elle peut donner un

appui en surveillant la ratification, en communiquant l'importance du traité et la nature du processus de ratification, et en aidant les États membres à s'échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires. L'élargissement, en particulier les négociations en cours avec la Croatie et la Turquie, est une question qui est étroitement reliée, selon M. Krajc, parce que l'élargissement exige que des réformes institutionnelles importantes aillent de l'avant. Comme l'ont fait remarquer d'autres interlocuteurs à la délégation canadienne, il s'agit d'une question extrêmement importante pour la Slovénie qui appuie tant l'adhésion de la Turquie que l'accession éventuelle à l'UE de tous les pays des Balkans occidentaux.

Deuxièmement, la Slovénie continuera à s'employer à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi à laquelle ont d'abord souscrit les États membres de l'UE en 2000 et qu'ils ont révisée en 2005. Cette stratégie fait également intervenir la mise en œuvre de politiques déjà convenues sur la sécurité énergétique et le changement climatique, qui sont de façon générale considérées comme des questions étroitement reliées. La troisième priorité pour la Slovénie est le renforcement de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, que l'on appelle le « troisième pilier » de la structure du traité de l'UE^(vi). Ici, l'accession prochaine de la Slovénie à l'espace Schengen est le principal point d'intérêt. Les pays membres de l'espace Schengen ont décidé « d'abolir les contrôles aux frontières intérieures ... [,] de créer une frontière extérieure unique où sont effectués les contrôles d'entrée dans l'espace Schengen selon des procédures identiques [, d'adopter] des règles communes en matière de visas, de droit d'asile et de contrôle aux frontières externes ... afin de permettre la libre circulation des personnes au sein des pays signataires sans perturber l'ordre public »^(vii). Pour la Slovénie, se joindre à l'espace Schengen fait intervenir l'abolition des contrôles aux frontières internes de l'UE et assumer la responsabilité des frontières externes de l'Union, en d'autres mots, avec la Croatie.

La quatrième priorité est la politique externe de l'Union européenne, plus précisément deux domaines d'une importance particulière pour la Slovénie : le premier est la sécurité et la stabilisation économique dans les Balkans, en particulier grâce à un renouvellement et une amélioration de l'Agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux, convenu au Sommet UE-Balkans occidentaux de 2003 qui s'est tenu à Thessalonique, en Grèce^(viii). Un sujet d'une grande importance sera l'avenir du Kosovo, qui devrait déclarer son indépendance en décembre si les négociations en cours avec la Serbie échouent. Le deuxième domaine est la Politique de voisinage de l'UE, en particulier les relations avec les pays de la Méditerranée et avec les États de l'Europe orientale (Géorgie, Moldavie, Bélarus et Ukraine). Outre ces deux domaines, il y aura probablement cinq sommets pendant la Présidence de la Slovénie, notamment avec le Canada en juin 2008, quoique ce sommet doive être confirmé par le Canada. Lorsqu'on lui a demandé quel serait l'ordre du jour probable du sommet, M. Krajc a dit aux délégués qu'il s'appuierait sur le sommet de 2007 qui s'est tenu à Berlin. Étant donné que plusieurs mesures décidées cette année ne seront pas conclues avant la fin de 2007 ou le début de 2008, ce n'est qu'à ce moment là, au premier trimestre de l'an prochain, qu'on en saura plus sur les questions importantes à aborder.

La cinquième priorité, que M. Krajc a décrite comme étant « horizontale », est le dialogue interculturel. L'Union européenne a déclaré 2008 l'Année du dialogue interculturel^(ix). Cette année comprendra des programmes et des activités visant à favoriser le dialogue à tous les niveaux, y compris entre les États membres de l'UE. La Slovénie prévoit d'importantes activités de concert avec la Commission européenne pour présenter son expérience du dialogue interculturel.

8. Rencontre avec Jelko Kacin, député du Parlement européen, ancien ministre de l'Information et ministre de la Défense

Cette rencontre a donné aux délégués l'occasion de discuter de ce qui se passe au sein de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne le Traité de réforme de l'UE, ainsi que de l'avenir des Balkans occidentaux avec M. Jelko Kacin, député du Parlement européen (PE) pour le Groupe de l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe et membre du Comité des affaires étrangères du PE. M. Kacin était secrétaire/ministre de l'Information de la Slovénie lorsque le pays a déclaré son indépendance et, plus tard, ministre de la Défense du pays. Il a été deux fois président du Comité des relations étrangères de l'Assemblée nationale. En 2003, il a été membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, qui a rédigé le Traité constitutionnel de l'UE, qui a abouti à un échec.

Après un échange préliminaire sur le Traité de réforme de l'UE, la discussion a rapidement porté sur l'avenir du Kosovo et les perspectives d'adhésion à l'UE. S'appuyant sur son expérience au Parlement et au gouvernement de Slovénie, M. Kacin a expliqué les subtilités des négociations relatives à l'adhésion et a fait remarquer que la Slovénie et d'autres nouveaux États membres de l'UE peuvent apporter une aide cruciale aux pays candidats – la Croatie et la Turquie – qui essaient de composer avec l'énorme tâche de négocier plus de 30 chapitres de ce que l'on appelle « l'acquis communautaire », « le socle commun de droits et d'obligations qui lie l'ensemble des États membres au titre de l'Union européenne »^(x). La discussion a ensuite porté sur l'avenir du Kosovo et les perspectives d'adhésion à l'UE pour les Balkans occidentaux. M. Kacin a fait remarquer que, compte tenu de l'histoire du Kosovo des trois dernières décennies, l'indépendance était probablement inévitable. Il a exprimé l'espoir que tous les pays des Balkans occidentaux seraient en mesure de rejoindre les rangs de l'UE au cours des 10 prochaines années, pas seulement la Croatie, le seul pays de la région actuellement candidat. Soulignant que ce n'est pas important lorsque vous amorcez les négociations en vue de l'accession, mais lorsque vous les terminez, M. Kacin a laissé entendre que l'augmentation du nombre de pays candidats des Balkans occidentaux mènerait à des négociations plus productives et plus rapides entre l'UE et la Croatie.

10. Visite officielle du Port de Koper, corridor 5 UE et séance d'information par Ihor Zajec, consul honoraire du Canada à Ljubljana et ancien sous-ministre des Transports

Pendant une visite officielle au port de Koper sur le littoral adriatique de la Slovénie, les délégués ont eu une séance d'information sur le corridor de transport 5, un réseau de lignes ferroviaires et de routes actuellement en construction ou élargies en vertu du programme « RTE T » le réseau transeuropéen de transport^(xi). Situé sur le littoral

adriatique de la Slovénie qui s'étend sur 47 km, à proximité des grandes villes et régions industrielles de l'Europe centrale et des grandes économies émergentes de l'Europe centrale et de l'Est, Koper occupe un emplacement stratégique dans l'évolution rapide des relations commerciales entre l'Europe et l'Asie. En raison de sa situation – le port se trouve plus près des marchés et des producteurs asiatiques, de plusieurs jours par porte-conteneurs, que les grands ports de l'Europe du Nord-ouest comme Hambourg ou Rotterdam – et étant donné l'expansion rapide du commerce, d'autres ports fonctionnant déjà presque à leur capacité maximale, Koper a connu une croissance spectaculaire du transport de conteneurs. Il est également le principal port d'exportation pour le groupe Volkswagen et d'autres fabricants. Koper et les autres grands ports situés sur la côte nord adriatique – Trieste en Italie en particulier – intensifient leur coopération pour faire face au volume accru de trafic et pour relever des défis communs, y compris l'établissement de liens aux réseaux routier et ferroviaire. Après la séance d'information, la délégation a eu l'occasion de visiter le port. Cette visite a été suivie d'une autre dans la région du Karst en Slovénie.

11. Autres éléments du programme

La délégation canadienne a été accueillie à l'Assemblée nationale slovène lors d'un déjeuner organisé par M. Marko Pavliha, président du Groupe d'amitié parlementaire avec le Canada. Cela a permis aux parlementaires des deux pays de pouvoir discuter d'une gamme étendue de questions y compris les relations bilatérales, les préparations pour l'accession à la présidence de l'Union européenne par la Slovénie, et des plans pour un sommet Canada UE au cours de la présidence slovène. M. Pavliha a formulé l'espoir que le Canada ouvrirait une ambassade à Ljubljana et que les parlementaires au Canada établiraient un groupe d'amitié parlementaire avec la Slovénie.

La délégation canadienne a assisté à une séance plénière de l'Assemblée nationale où elle a été accueillie par le Président de l'Assemblée. Une visite commentée de l'édifice du Parlement s'ensuivit. Enfin, les délégués ont eu l'honneur d'assister à une réception organisée par l'ambassadeur désigné Pierre Guimond, où ils ont rencontré M. Rene Benedejcic, un Slovène qui avait sauvé d'une noyade un homme d'affaires canadien, Mark Kammerer, pendant les inondations et les glissements de terrain qui avaient frappé certaines régions de la Slovénie à la fin décembre. Mme le sénateur Milne a profité de l'occasion pour remercier M. Benedejcic au nom de la délégation.

II

Quatrième partie de la Session ordinaire 2007 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Strasbourg, France, du 30 septembre au 5 octobre 2007

Une délégation de cinq parlementaires de l'Association parlementaire Canada-Europe s'est rendue à Strasbourg pour participer à la session d'été de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) où le Canada a le statut d'observateur de même qu'Israël et le Mexique. La délégation était dirigée par la présidente de l'Association, l'hon. Lorna Milne, sénateur, et comptait du Sénat l'hon. Yoine Goldstein et de la Chambre des communes, M. Scott Simms, M. Brian Storseth et M. David Tilson. La délégation était accompagnée du secrétaire de l'association Philippe Méla et d'un conseiller Marcus Pistor à laquelle s'est jointe à Strasbourg l'ambassadeur Laurette Glasgow, observateur permanent du Canada au Conseil de l'Europe, et son adjoint François LaRoche.

A. Aperçu

La session d'automne comportait un ordre du jour complet^(xii) avec un large éventail de sujets débattus dans les commissions^(xiii), les groupes politiques^(xiv) et à l'Assemblée^(xv). L'Assemblée a tenu régulièrement des débats sur les sujets suivants :

- Rapport provisoire du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente y compris des rapports sur l'observation des élections parlementaires en Turquie (22 juillet 2007) et des élections parlementaires au Kazakhstan (18 août 2007);
- Les activités de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- Programmes de régularisation destinés aux migrants irréguliers;
- Évaluation des centres de transit et de traitement pour répondre au mouvement mixte de migrants et de demandeurs d'asile;
- La crise humanitaire au Darfour;
- Le devoir des États membres de collaborer avec la Cour européenne des droits de l'homme;
- Respect des obligations et des engagements par Moldova;
- Exploiter à la fois la croissance économique et la protection sociale en Europe à l'ère de la mondialisation;
- Régionalisation de l'Europe;
- L'OCDE et l'économie mondiale 2007;

- La dimension politique du budget du Conseil de l'Europe;
- En vue d'une convention européenne pour promouvoir la politique de santé publique en matière de contrôle des stupéfiants;
- Vers la décriminalisation de la diffamation;
- Le concept de la guerre préventive et ses conséquences pour les relations internationales;
- Prostitution – quelle position adopter?;
- Les dangers de la théorie de la création intelligente en éducation;
- Commissaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme – recensement et perspectives;
- « Les Parlements unis pour lutter contre la violence conjugale envers les femmes » : évaluation de mi-mandat de la Campagne.

L'Assemblée a organisé un débat d'affaires courantes sur le sujet « La crise imminente à laquelle fait face la Cour européenne des droits de l'homme : mesures à prendre de toute urgence^(xvi) » et plusieurs dirigeants politiques, des hauts fonctionnaires et d'autres orateurs invités se sont fait entendre :

- M. Filip Vujanovic, président du Monténégro;
- M. Brunson McKinley, directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- Le patriarche Alexy II de Moscou et de toute la Russie;
- M. Vojislav Koštunica, premier ministre de Serbie;
- M. Abdullah Gül, président de la Turquie;
- M. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE;
- M. Vuk Jeremic, ministre des Affaires étrangères de Serbie en sa qualité de président du Comité des ministres;
- M. H. R. Agung Laksono, le prochain président de l'Assemblée parlementaire asiatique (APA), et
- M. Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Une controverse a été soulevée à propos de la déclaration de M. Agung Laksono, le prochain président de l'Assemblée parlementaire asiatique (APA). À l'origine, M.

Gholamali Haddad Adel, le président actuel de l'APA, avait été invité et devait prendre la parole devant l'Assemblée. M. Haddad Adel est le Président du Parlement iranien. Il est connu pour le soutien qu'il accorde à la ligne dure anti-Israël du président iranien Mahmoud Ahmadinejad, et il a défendu le démenti de l'Holocauste formulé par son président. La veille où M. Haddad Adel devait comparaître, un groupe de 25 membres de l'APCE ont publié une déclaration par écrit qui déclare :

1. Considérant l'invitation à la quatrième session 2007 de l'Assemblée parlementaire de M. Haddad Adel, président de l'Assemblée parlementaire asiatique et président du Parlement iranien;
2. Observant que cette invitation du président de l'Assemblée parlementaire asiatique n'occulte ni ne justifie en rien le fait qu'il est un éminent représentant d'un régime islamique radical qui défie toutes les règles démocratiques constitutives du statut du Conseil de l'Europe;
3. Soulignant avec force que tout dialogue interculturel et interreligieux présuppose le respect simultané de principes fondamentaux excluant de tels contacts même indirects avec des représentants du régime iranien;
4. Rappelle que le régime iranien soutient obstinément l'élimination de la carte d'Israël, membre de l'ONU et observateur depuis 1957 auprès de notre Assemblée. L'Iran nie la Shoah défiant l'immense majorité des États civilisés;
5. Rappelle les travaux effectués par l'Iran et ses alliés, notamment la Syrie, en vue d'acquérir la puissance nucléaire militaire qui constitue une nouvelle menace à la paix dans le monde;
6. Appelle l'Assemblée et les autorités du Conseil de l'Europe, ainsi que les agents de l'Organisation à s'abstenir solennellement de toute présence lors de la visite de M. Haddad Adel, si elle est maintenue;
7. En appelle aux représentants des gouvernements et à la presse pour dénoncer cette visite, réaction préservant la crédibilité de notre Organisation^(xvii).

En fin de compte, M. Haddad Adel a décidé d'annuler sa comparution. Selon les reportages des médias :

La décision du Président a été prise après qu'on eut appris qu'un certain nombre de membres du Parlement du Conseil de l'Europe avaient rencontré le chef de l'Organisation des Moudjahidines du peuple d'Iran ou la Mujahedin-e-Khalq organization (MKO), un groupe résidant en Iraq qui préconise le renversement du gouvernement actuel de l'Iran^(xviii).

Alors que la comparution de M. Agung Laksono, le nouveau Président de l'Assemblée parlementaire asiatique (APA) était moins sujette à controverse, ses remarques relatives au président iranien et au président du Parlement au sujet d'Israël et de l'Holocauste ont provoqué une réfutation vigoureuse de la part du président de l'APCE,

René van der Linden. Il vaut la peine de citer au complet l'échange qui a eu lieu à propos de l'Holocauste, y compris l'intervention du sénateur Goldstein :

M. LAKSONO (interprétation) – Nous avons très souvent discuté de la déclaration du président de l'Iran au sujet de l'Holocauste. On se demande pourquoi cette question, 70 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, avait pris une telle importance pour qu'on en discute.

M. EÖRSI (Hongrie) – Les deux tiers de ma famille ont été tués.

M. LAKSONO (interprétation) – Nous comprenons. Deuxièmement, nous comprenons que ce que le président de la République islamique d'Iran voulait n'était pas d'admettre l'existence de l'Holocauste mais de permettre qu'on entreprenne une recherche et une étude de l'Holocauste sous un angle purement scientifique. Nous croyons que dans certains pays d'Europe, des gens ont été persécutés pour avoir effectué une étude de l'Holocauste. C'est ainsi que nous comprenons sa position.

LE PRÉSIDENT – Je dois vous dire qu'il est clair qu'après la Seconde Guerre mondiale une enquête internationale a été menée et qu'elle a conduit à une reconnaissance internationale de l'Holocauste, dont personne dans cette assemblée ne doute ici de la réalité de ces faits. J'espère que tout le monde se rend compte que le Conseil de l'Europe a été construit sur les ruines, les souffrances et les douleurs de la Première et surtout de la Deuxième Guerre mondiale pour crier haut et fort « plus jamais ça ».

Je tiens à dire que cette assemblée compte des membres qui ont perdu un grand nombre de membres de leur famille. Nous devons être très heureux de vivre en Europe aujourd'hui et que grâce à de grands Européens – Adenauer, de Gaspari, Schuman et d'autres – on a créé des structures qui nous permettent d'être un exemple, espérons-le, pour d'autres régions du monde de sorte que nous puissions vivre en paix, non seulement en Europe mais partout dans le monde. Je vous comprends parfaitement lorsque vous dites qu'il faut lutter contre la pauvreté. La pauvreté est une violation flagrante des droits de l'homme. Tous les peuples ont le droit de vivre dans la dignité mais n'oublions pas qu'en Europe il est inacceptable de mettre en doute les faits qui se sont déroulés pendant la Seconde Guerre mondiale.

M. GOLDSTEIN (observateur du Canada) – Merci monsieur le Président de l'Assemblée surtout de vos aimables remarques. La question que j'allais poser a été essentiellement posée par M. Eörsi, et la réponse défie toute logique et raison qui, malheureusement, est une entorse au langage sans détour.

LE PRÉSIDENT – Merci de cette observation^(xix).

Les transcriptions et résumés de tous les débats, les rapports dont on a discuté et les résolutions et les recommandations adoptées se trouvent sur le site Web de l'Assemblée parlementaire : <http://assembly.coe.int/>.

B. Activités canadiennes pendant la session

1. Aperçu

Les délégués canadiens ont participé activement aux réunions de plusieurs commissions – Commission des questions politiques; Commission des questions économiques et du développement; Commission des questions juridiques et des droits de l'homme; Commission des questions sociales, de la santé et de la famille; Commission des migrations, des réfugiés et de la population; Commission de la culture, de la science et de l'éducation; Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales – et la Commission des groupes politiques – le Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs (ELDR) et le Groupe démocrate européen (GDE). La délégation canadienne a été mise au courant par l'ambassadeur Laurette Glasgow, observateur permanent du Canada au Conseil de l'Europe, et François LaRochelle, son adjoint, lors de la session d'automne, des récents événements survenus au Conseil de l'Europe, ainsi que la participation du Canada en particulier en ce qui concerne l'intervention du gouvernement à la réponse du Comité du ministre au sujet de la recommandation de l'APCE sur la chasse aux phoques. Des délégués ont rencontré la délégation mexicaine pour discuter des relations bilatérales et des questions d'intérêt commun aux deux délégations ayant le statut d'observateur, y compris les changements proposés aux règles de procédure de l'APCE (voir ci dessous).

À sa réunion régulière avec Terry Davis, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, la délégation canadienne a eu l'occasion de discuter d'un éventail de questions, y compris la situation politique au Canada; la participation du Canada au Conseil de l'Europe; les changements proposés aux règles de procédure de l'APCE, la situation budgétaire du Conseil, et les relations extérieures de l'Organisation en particulier avec l'Union européenne. Finalement, les délégués canadiens ont profité de l'occasion pour rencontrer des parlementaires d'autres pays et le personnel du Conseil de l'Europe et discuter d'une gamme de questions d'intérêt commun.

2. Changements proposés aux règles de procédure de l'APCE concernant les délégations ayant statut d'observateur

Avant la session d'automne, François LaRochelle, observateur permanent adjoint du Canada au Conseil de l'Europe, a informé la délégation que l'examen des règles de procédure de l'Assemblée actuellement en cours au Comité du Règlement et des immunités comportait deux propositions touchant les délégations ayant un statut d'observateur. Un changement proposé aux règles 59.8 et 60.4 permettrait aux observateurs de signer des motions en vue de l'adoption de résolutions et de recommandations ainsi que des déclarations par écrit, sans tenir compte cependant du nombre de signatures exigé. Le deuxième changement proposé exigerait que les délégations ayant statut d'observateur à l'APCE soient nommées pour une session complète – les délégués canadiens seraient nommés en janvier pour l'année civile et les mêmes délégués seraient tenus d'assister aux quatre sessions de l'Assemblée. Ce changement proposé soulève des inquiétudes graves parmi les délégués canadiens mais également parmi la délégation mexicaine à titre d'observateur, et après certaines

réunions informelles avec le personnel de l'APCE les dirigeants des deux délégations ont présenté une lettre signée conjointement au rapporteur, M. Erik Jurgens, qui disait :

Nous [...] appuyons l'esprit du changement de la règle concernant la composition des délégations à l'APCE ayant un statut d'observateur (Règle 60.2). Cependant, nous aimerions faire remarquer qu'en exigeant que nous ayons des délégations fixes de six observateurs chacune – la taille actuelle de nos délégations, il nous serait difficile d'y donner suite pour diverses raisons. Les responsabilités parlementaires de nos délégués dans nos pays respectifs ne leur permettent pas d'assister régulièrement aux sessions de l'Assemblée, en partie à cause de la distance qu'ils auraient à parcourir pour s'y rendre. En outre, il serait difficile de tenir compte de la composition du congrès mexicain et du Parlement canadien – tous les deux ayant deux Chambres composées de divers partis politiques – dans une délégation de six; nous sommes en mesure actuellement d'offrir l'occasion de participer aux sessions de l'APCE à des représentants de petits partis uniquement à tour de rôle.

Par conséquent nous proposons une clarification qui créerait une règle analogue à celle qui est d'habitude employée pour la délégation à titre d'observateur d'Israël qui compte un nombre égal de représentants et de suppléants tandis que le Canada et le Mexique n'ont pas de suppléants.

Règle 60.2

« Les parlements en cause ne sont pas tenus de soumettre leur titre de compétences au président de l'Assemblée. Cependant, ils devront remettre au président de l'Assemblée au moins une semaine avant l'ouverture de la session ordinaire, une liste des membres et un nombre égal de suppléants nommés pour toute la durée de la session, ce qui traduirait les divers courants d'opinion au sein de ces parlements. »

Pour le Canada et le Mexique, cela signifierait six membres et six suppléants. Cela nous permettrait en fait de créer – suivant nos pratiques autorisées pour le choix des délégués aux réunions et assemblées internationales – un groupe de 12 parlementaires du Mexique et du Canada respectivement à partir duquel les délégations de six seraient choisies pour chaque partie de session.

La proposition a été bien accueillie par le rapporteur. Cependant, plutôt que de modifier les règles de procédure afin de spécifier le nombre de délégués et de suppléants, la Commission a plutôt choisi de modifier les résolutions accordant aux parlements du Canada et du Mexique, respectivement, le statut d'observateur auprès de l'APCE, de sorte que chaque délégation comprendrait six observateurs et six suppléants^(xx). Le projet de résolution de M. Jurgens a été adopté, tel que modifié, par la Commission du Règlement et des immunités, au cours de la session d'automne. Il est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission permanente de l'APCE qui se tiendra le 23 novembre 2007 à Bratislava (Slovaquie).

Si elles sont adoptées, les nouvelles règles régissant les délégations d'observateurs entreront en vigueur à temps pour l'ouverture de la session ordinaire de 2008, le 21 janvier 2008, et le Parlement du Canada devra soumettre une liste de six observateurs

et six suppléants au moins une semaine avant l'ouverture de la session. Une lettre à cet effet sera envoyée aux Présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

3. Rapport sur les pays dotés du statut d'observateur, y compris sur le rôle des observateurs à l'Assemblée parlementaire

À la suite de rencontres de délégués du Canada en octobre 2006 et juin 2007 avec M. David Wilshire (Royaume-Uni), rapporteur de la Commission des questions politiques pour un rapport sur le « Respect des standards du Conseil de l'Europe par les pays dotés du statut d'observateur », le sénateur Milne a formulé les commentaires suivants dans son projet de rapport écrit :

- i. De plus grandes attentes concernant la participation de délégations et de pays observateurs, y compris le respect des standards du Conseil de l'Europe, devraient être assorties de droits participatifs accrus de la part des observateurs.
- ii. Envisager d'étendre l'application du Règlement aux débats élargis de l'Assemblée parlementaire sur les activités de l'OCDE aux autres rencontres des commissions et aux débats sur des questions ou des organisations internationales auxquels participent des États observateurs. Exemple : La réunion annuelle de la Commission des questions économiques et du développement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le débat de l'Assemblée sur la BERD.
- iii. Les observateurs auprès de l'APCE devraient avoir la possibilité de participer plus pleinement aux études, débats et votes quand ceux-ci touchent directement les intérêts de leur pays. Par exemple, l'APCE devrait envisager de permettre aux délégués observateurs de proposer des révisions aux projets de rapports, de proposer et d'appuyer des amendements à des projets de recommandations et de résolutions aux commissions et à l'Assemblée.
- iv. Il serait utile de disposer de règles plus claires, et d'une interprétation plus uniforme et plus transparente des règles par le personnel de l'APCE, en ce qui concerne la participation des délégations d'observateurs et des délégués aux réunions des commissions et de la Commission permanente. Dans ce contexte, il serait peut-être utile que le secrétariat de l'APCE fournisse aux observateurs de même qu'aux secrétariats des commissions des instructions écrites qui tiennent compte des commentaires susmentionnés et des meilleures pratiques en vigueur dans les commissions où les observateurs ont traditionnellement participé de façon régulière.

4. Réunion élargie de la Commission et débat de l'Assemblée sur l'OCDE et l'économie mondiale

L'Assemblée tient chaque automne un débat sur un rapport sur l'OCDE et l'économie mondiale, préparé par la Commission des questions économiques et du développement. Des rencontres préparatoires se tiennent à l'OCDE à Paris en juin^(xxi).

Ce débat annuel est inhabituel étant donné qu'il accorde aux délégations de pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, comme le Canada, le Japon, le Mexique et la République de Corée^(xxii), une pleine participation et des droits de vote – d'où un débat « élargi ». C'est donc, pour les parlementaires canadiens, une importante occasion de participer aux discussions internationales de questions économiques mondiales et de contribuer à la surveillance parlementaire de l'OCDE. Le débat est précédé par une réunion « élargie » de la Commission des questions économiques et du développement, au cours de laquelle on met la dernière main au rapport.

Au cours de la réunion « élargie » de la Commission des questions économiques et du développement, la délégation canadienne a proposé des révisions au mémoire explicatif et un amendement au projet de résolution. L'amendement concernait un paragraphe sur les efforts du Conseil de l'Europe et de l'OCDE pour lutter contre la corruption, qui omettait de mentionner la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUC). Compte tenu de l'importance de cette convention pour la lutte contre la corruption internationale et le fait que le Canada a ratifié la Convention le jour où la réunion élargie de la Commission a eu lieu, la délégation canadienne a proposé d'inclure une mention de la CNUC qui se lit comme suit :

15. Ces dernières années, l'OCDE est devenue l'une des voix institutionnelles de premier plan prônant la lutte contre la corruption internationale – un problème d'autant plus pressant que nous connaissons une rapide mondialisation conjuguée à des marchés étroitement interconnectés et à la circulation libre et instantanée des capitaux. Comme le Conseil de l'Europe, qui travaille en étroit partenariat dans ce domaine, l'OCDE voit dans la corruption la principale menace actuelle à l'encontre de la bonne gouvernance, du développement économique durable et d'une activité démocratique libre. L'Assemblée élargie invite vivement tous les pays membres de l'OCDE et du Conseil de l'Europe à adhérer aux normes de lutte contre la corruption fixées par les instruments de l'OCDE et par la Convention des Nations Unies contre la corruption, et à les appliquer. En outre, vivement préoccupée par la recrudescence du piratage et de la contrefaçon dans certains pays, elle invite les deux institutions à étendre leur coopération pour traiter le problème de la contrefaçon et du piratage, notamment en prenant des mesures concrètes par le biais de leur partenariat fructueux dans le cadre du GRECO (Groupe d'États européens contre la corruption) du Conseil de l'Europe^(xxiii).

Avant le débat de l'Assemblée élargie, la délégation a eu une séance de travail avec M. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, et M. Aart de Geus, secrétaire général adjoint. M. Gurría a profité de l'occasion pour informer les délégués canadiens des développements en cours et des nouveaux projets à l'OCDE, notamment en ce qui concerne le nouveau projet d'Économie politique de la réforme. Il l'a décrit comme un « projet horizontal » destiné à fournir aux gouvernements une analyse, du contenu stratégique et des données statistiques comparables pour les aider à énoncer des messages ciblés qui rendront les avantages de la réforme plus manifestes à leurs administrés^(xxiv). Ce nouveau type de projet va plus loin que le travail d'analyse et de développement stratégique auquel l'OCDE s'est traditionnellement livrée. M. Gurría a également parlé de l'état de l'élargissement de l'OCDE et de l'engagement renforcé qui,

espère t il, rendra l'organisation plus pertinente à l'échelle internationale. Enfin, il a parlé de la requête du Conseil au niveau des ministres en vue d'intensifier le travail dans le domaine des performances en matière d'innovation qui constituent « un facteur décisif pour la compétitivité, la productivité et le progrès des nations » de même « qu'une des principales clés qui permettront de relever des défis planétaires comme le changement climatique et le développement durable^(xxv) ».

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués canadiens ont soulevé plusieurs questions, y compris la Convention des Nations Unies contre la corruption; l'état des feuilles de route pour l'adhésion élaborées pour chaque pays candidat à l'OCDE; la responsabilité sociale des entreprises; le Processus dit d'Heiligendamm, « un dialogue entre les États membres du G8 et les importantes économies émergentes [Brésil, Chine, Inde, Mexique et Afrique du Sud] qui s'intéresse aux importants défis auxquels fait face l'économie mondiale aujourd'hui^(xxvi) », et la demande du G8 à l'OCDE de fournir une tribune pour ce dialogue; le rôle du Canada dans le Processus d'Heiligendamm; les travaux de l'OCDE dans le domaine de l'investissement étranger direct dans la foulée de l'échec de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI); et l'avenir des négociations commerciales internationales.

Un délégué du Canada a pris la parole lors du débat sur l'OCDE et l'économie mondiale. Dans son intervention, M. Tilson a abordé un certain nombre de questions, y compris la nécessité d'accomplir des progrès dans les négociations commerciales internationales, en mettant notamment l'accent sur une libéralisation en matière agricole. Il a notamment insisté sur les efforts déployés par le Canada pour s'assurer que le pays puisse répondre de façon efficace aux défis et possibilités créés par la mondialisation : « Au pays nous avons pris diverses mesures pour rendre le Canada plus compétitif à l'échelle internationale, y compris un assainissement des finances publiques, une réforme fiscale, des investissements dans l'infrastructure et une rationalisation de la réglementation. À l'échelle internationale, nous déployons des efforts simultanés dans notre stratégie des Amériques et ailleurs pour renforcer les droits de la personne et la démocratie, édifier des économies durables fortes par le biais de liens d'investissements et commerciaux accrus, et faire face aux nouveaux défis en matière de sécurité, prévention des catastrophes naturelles et des pandémies incluse. À notre avis, ces objectifs sont étroitement liés, et nous tenons à travailler avec nos partenaires européens pour les réaliser. » M. Tilson a également parlé de la nécessité de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la réforme réglementaire afin d'éliminer les obstacles inutiles à la croissance économique « tout en s'assurant que les importants objectifs sociaux puissent être servis plus efficacement par la réglementation ». Dans sa réponse à l'intervention de M. Tilson, le secrétaire général de l'OCDE, M. Gurría, a fait remarquer que son organisation accomplit du travail à l'appui des réformes réglementaires entreprises dans ses pays membres^(xxvii).

5. Interventions du Canada lors des débats de l'Assemblée

Outre M. Tilson, des délégués du Canada ont fait quatre interventions lors des débats de l'Assemblée et ont remis deux discours par écrit quand le débat a été écourté en raison d'un manque de temps; ces discours font partie du compte rendu officiel.

Le sénateur Goldstein a pris la parole lors du débat sur « La crise humanitaire au Darfour ». Il avait travaillé étroitement avec le rapporteur et le personnel de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population pour préparer le rapport et le projet de résolution soumis au débat^(xxviii). Dans son intervention, le sénateur Goldstein a fait remarquer que, même si un accord est intervenu afin d'envoyer une force de maintien de la paix ONU/UA au Darfour, et « malgré le début de négociations de paix dans moins d'un mois, un nouveau rapport onusien, diffusé il y a à peine trois semaines, a révélé que le nombre de graves violations contre les enfants au Soudan demeure élevé et que des enfants d'à peine six ans avaient été recrutés, ... que des travailleurs humanitaires se sont vu refuser l'accès aux bénéficiaires prévus de l'aide humanitaire [et] ... que les forces soudanaises continuent de déplacer des populations de Soudanais arabes vers des zones jusqu'ici habitées par des résidents du Darfour. » Faisant valoir que « le Conseil de l'Europe a un important rôle à jouer », il a invité l'organisation à faire diverses choses précises, dont : encourager toutes les factions au Soudan à négocier de bonne foi lors des négociations de paix à venir; faire comprendre aux rebelles que ces négociations « sont peut-être la dernière chance d'éviter une crise humanitaire permanente et perpétuelle »; insister pour un cessez-le-feu immédiat; s'assurer que les travailleurs humanitaires ont accès aux gens dans le besoin; s'assurer que les fonctionnaires soudanais responsables de crimes de guerre comme les « déplacements d'Arabes soudanais vers des zones jusqu'ici habitées par des résidents du Darfour » seront poursuivis; et aider à assurer une supervision « indépendante, complète, exhaustive et continue » de la mise en œuvre de tout accord de paix intervenu pour le Darfour. Dans leurs commentaires sur le débat, le président de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, M. Mevlüt Çavuşoğlu, et M. Hancock, rapporteur de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille (pour opinion), ont remercié le sénateur Goldstein de son travail sur le rapport et de ses observations^(xxix).

Dans une intervention lors du débat sur « La régionalisation en Europe », Scott Simms, député, a parlé à l'Assemblée de l'expérience du Canada en la matière, notamment en ce qui concerne le rôle des ressources naturelles dans le développement régional. Il a fait valoir que l'Alberta « est un exemple étonnant de la façon dont une province a utilisé ses propres ressources pour son propre peuple afin de permettre à sa société de progresser » et a poursuivi en relatant l'expérience de Terre-Neuve-et-Labrador. Étant donné que les ressources pétrolières et gazières y sont extraites au large des côtes, elles relèvent de la compétence du gouvernement fédéral : « Le problème, c'est que bien que Terre-Neuve-et-Labrador dispose de ces ressources, le chômage y est élevé et le taux d'émigration, l'un des plus élevés que le pays ait jamais connus. C'est là un des problèmes du régionalisme. » Cependant, la création d'un système de gestion conjointe, « par lequel Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement fédéral gèrent ensemble les ressources », a permis à la province de profiter substantiellement de l'extraction offshore du pétrole et du gaz : « Depuis, nous avons réussi à renverser la tendance en matière d'émigration et de chômage. Nous sommes maintenant de la partie, nous participons non seulement au développement des ressources, mais au développement de nos jeunes par le biais d'une formation axée sur les compétences. » La leçon à tirer de cette expérience, selon M. Simms, c'est que la régionalisation devrait viser à habiliter les gens de sorte qu'ils puissent prendre des décisions au sujet de

l'avenir de leurs communautés. Elle ne devrait pas principalement s'intéresser « aux symboles et aux niveaux bureaucratiques qui ne font que symboliser le régionalisme^(xxx) ». À la suite de son discours, des délégués européens se sont dits intéressés à faire participer M. Simms aux éventuelles discussions sur la régionalisation en Europe.

Le sénateur Goldstein a fait une intervention lors du débat sur un rapport intitulé « Pour une convention européenne sur la promotion des politiques de santé publique contre la drogue ». Il a félicité le rapporteur pour avoir signalé « clairement trois grands objectifs interreliés [d'une stratégie appropriée de lutte contre la drogue] et [pour avoir proposé] l'inclusion de quatre éléments : prévention et éducation, traitement, rééducation et réinsertion sociale et, enfin, suivi et évaluation dans le but d'identifier les meilleures pratiques ». Faisant remarquer que « l'intérêt prédominant d'une stratégie appropriée de lutte contre la drogue consiste précisément et uniquement à réduire au minimum ses effets néfastes sur les individus et sur la société », il a poursuivi en décrivant l'expérience du Canada dans ce domaine. Selon le sénateur Goldstein, « la stratégie de lutte contre la drogue du Canada n'est pas dissemblable de celle proposée dans le rapport. Elle repose sur quatre principaux piliers, mais le principal doit être la réduction des méfaits où il nous faut adopter une démarche dépourvue de jugement de valeur envers la consommation et l'abus de substances ». Il a illustré cette approche avec divers exemples de stratégies de réduction des méfaits utilisées au Canada. Dans les commentaires qu'il a exprimés à la fin du débat, le rapporteur, M. Paul Flynn, a déclaré qu'il « était particulièrement frappé par la contribution de l'Amérique du Nord. Nous sommes au courant des grands progrès enregistrés au Canada en matière de réduction des méfaits »^(xxxii)

Dans son intervention lors du débat sur « La notion de guerre préventive et ses conséquences pour les relations internationales », Brian Storseth, député, a utilisé l'exemple de la mission du Canada en Afghanistan pour illustrer l'importance de la doctrine de la « responsabilité de protéger ». Faisant remarquer que la nature de la sécurité et des menaces à la sécurité nationale avait changé avec la mondialisation et que, par conséquent, « la stabilité d'un État peut influencer sur la stabilité d'autres États », il a insisté sur la « responsabilité de reconstruction », une des trois responsabilités comprises dans la doctrine de la responsabilité de protéger, et a évoqué les efforts déployés par le Canada pour renforcer la primauté du droit en formant les forces policières, faire progresser l'égalité entre les sexes, satisfaire les besoins humains fondamentaux, améliorer les moyens de subsistance et accroître la capacité du gouvernement local en Afghanistan. M. Storseth a conclu en établissant le lien entre la doctrine de la responsabilité de protéger et la Charte des Nations Unies : « Nous avons un devoir en vertu de la Charte – un devoir que le Canada approuve entièrement. Quand les droits de la personne sont violés, nous avons le devoir d'intervenir. Quand la sécurité des personnes est en danger, nous avons l'obligation d'intervenir. Quand la règle de droit est foulée aux pieds, nous avons la responsabilité d'intervenir. Ces principes fondamentaux sont au cœur de notre système démocratique. Les Nations Unies et l'OTAN veillent au respect de ces principes en Afghanistan aujourd'hui. Comme exemple de la réussite de la responsabilité de protéger, il est impératif que chacune de nos nations continue d'accroître son rôle sur la scène internationale de même que son engagement envers la responsabilité de protéger »^(xxxii) .

L'intervention pour le débat « Prostitution – quelle attitude adopter? », remise par écrit par le sénateur Goldstein, portait sur l'approche adoptée au Canada envers la prostitution volontaire. Faisant remarquer que « le modèle canadien ne cadre pas d'emblée avec les trois approches envisagées par ce rapport – prohibitionniste, régulationniste et abolitionniste », il a expliqué qu'un « état de 'quasi-criminalisation' » de la prostitution demeure au Canada. Bien que se prostituer ne soit pas comme tel illégal, il est pratiquement impossible de se prostituer sans enfreindre la loi, parce que la sollicitation ou le fait de vivre des produits de la prostitution sont illégaux. Cela contribue à une marginalisation des travailleurs du sexe et crée un marché illicite qui expose les prostitués à l'exploitation, encourage la fusion de la prostitution avec d'autres marchés illicites comme le commerce de la drogue, et prive les prostitués des services de protection de la police. » En conclusion, le sénateur Goldstein a fait valoir « qu'il est impératif qu'un habile dosage d'instruments sociaux et juridiques soit mis au point pour s'attaquer aux effets néfastes du commerce du sexe sur la société, aider ceux qui désirent quitter ce commerce et rendre la prostitution plus sécuritaire pour ceux qui choisissent librement ce mode de vie »^(xxxiii).

Le sénateur Milne a remis une intervention écrite pour le débat sur « Les dangers du créationnisme dans l'éducation ». Elle s'est dite préoccupée par le fait qu'« un nombre croissant de personnes demandent que le créationnisme soit enseigné dans les écoles publiques... en Europe » et par le fait que bien des étudiants canadiens entretiennent de fausses conceptions sur l'évolution. Elle a également évoqué les débats qui se sont déroulés lors de la campagne électorale provinciale en Ontario au sujet du financement public des écoles religieuses et de l'enseignement du créationnisme dans ces écoles. Faisant remarquer que la « science repose sur une méthodologie systématique et une étude objective, fondée sur des faits », alors que le créationnisme est une théorie fondée sur la foi, elle a fait valoir que « nous ne devons pas permettre qu'une représentation des origines et du développement de la vie et de l'humanité qui se fonde seulement sur la foi soit déguisée en science. C'est aux institutions religieuses de nos sociétés de professer un enseignement fondé sur la foi... Cette théorie n'a pas sa place dans les programmes scientifiques de nos écoles publiques financées par l'argent des contribuables de toutes les confessions. » Le sénateur Milne a conclu que puisque le rôle des écoles publiques consiste à « préparer nos enfants à vivre dans le futur » et donc « à leur fournir un vaste bagage scientifique fondé sur les faits – une base solide de méthodologie et de connaissances scientifiques sur laquelle ils peuvent prendre appui, ... les concepts, fondés sur la foi, du créationnisme et de la création intelligente n'ont pas leur place dans les écoles financées par le public des sociétés démocratiques tolérantes modernes que nous chérissons tous »^(xxxiv).

On trouvera les textes complets des interventions du Canada à l'adresse suivante : http://assembly.coe.int/ASP/Doc/CRListingSession_F.asp?IDSession=221.

Respectueusement soumis,

L'hon. Lorna Milne, sénateur
Association parlementaire Canada-Europe

III

Contexte : le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale dont les objectifs sont de :

- défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit;
- favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité;
- rechercher des solutions communes aux problèmes de société, tels que discrimination envers les minorités, xénophobie, intolérance, bioéthique et clonage, terrorisme, trafic des êtres humains, crime organisé et corruption, cybercriminalité, violence contre les enfants;
- développer la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles ^(xxxv).

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 pays allant des Açores à l'Azerbaïdjan et de l'Islande à Chypre; le Monténégro, qui s'y est joint en mai 2007, est le membre le plus récent. Le principal objectif du Conseil est de promouvoir et de défendre le développement démocratique et les droits de la personne et d'obliger les gouvernements à rendre compte de leur performance dans ces domaines. Il contribue cependant activement à promouvoir la coopération internationale et la coordination des politiques dans d'autres domaines, notamment la coopération juridique, l'éducation, la culture, le patrimoine, la protection de l'environnement, les soins de santé et la cohésion sociale. Le Conseil de l'Europe a élaboré plus de 200 traités ou conventions européens ayant force obligatoire, dont un grand nombre sont ouverts aux États non membres, dans des domaines comme les droits de la personne, la lutte contre le crime organisé, la prévention de la torture, la protection des données et la coopération culturelle^(xxxvi). Les principales institutions du Conseil sont le Comité des Ministres (l'organe de décision du CdE, composé des ministres des Affaires étrangères des pays membres ou de leurs représentants), l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

L'Assemblée parlementaire compte 636 membres (318 représentants et 318 suppléants), élus ou choisis par les parlements nationaux des 47 États membres du Conseil de l'Europe parmi leurs membres. Les parlements du Canada, d'Israël et du Mexique détiennent actuellement un statut d'observateur auprès de l'APCE. Le statut d'invité spécial du Bélarus, qui a demandé d'adhérer au Conseil de l'Europe en 1993, a été suspendu en janvier 1997 dans la foulée de l'adoption d'une nouvelle constitution au Bélarus, qui a été largement considéré comme antidémocratique.

L'Assemblée nomme le secrétaire général du Conseil de l'Europe, les juges de la Cour européenne des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme. Elle est

consultée au sujet de tous les nouveaux traités internationaux élaborés par le Conseil, oblige le Conseil et les gouvernements membres à rendre des comptes, entreprend des études sur une gamme de questions d'intérêt commun pour les Européens et offre une tribune de discussion aux parlementaires nationaux. L'Assemblée a joué un rôle prépondérant dans le processus de démocratisation de l'Europe centrale et de l'Est et surveille activement l'évolution des pays membres, notamment les élections nationales. Elle se réunit quatre fois par année à Strasbourg, quoique ses commissions se réunissent plus fréquemment^(xxxvii). Les décisions et les débats du Conseil et de l'Assemblée sont souvent largement médiatisés en Europe.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire regroupent des législateurs et des décideurs de pays politiquement, culturellement et géographiquement différents. Ensemble, le Conseil et l'Assemblée offrent le principal forum en vue de la formation d'une communauté politique transeuropéenne déterminée à promouvoir la démocratie et les droits de la personne. L'Assemblée parlementaire exerce également des fonctions de surveillance parlementaire à l'égard de plusieurs organisations internationales importantes comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Organisation internationale de la migration (OIM). Grâce au rôle primordial qu'ils exercent dans le processus décisionnel international et la promotion et la défense de la démocratie et des droits de la personne, le Conseil et l'Assemblée offrent au Canada une précieuse tribune lui permettant d'approfondir et de renforcer son engagement multilatéral et bilatéral en Europe.

Le Canada est un observateur au Comité des Ministres, où il a participé activement à un certain nombre de débats sur des sujets politiques (les autres observateurs étant le Saint-Siège, le Japon, le Mexique et les États-Unis) et à l'Assemblée parlementaire (les autres observateurs étant Israël et le Mexique)^(xxxviii).

(i) « Le Conseil de l'Union européenne... est la principale instance décisionnelle de l'Union européenne. Il se réunit au niveau des ministres des États membres et constitue ainsi une institution de représentation des États membres... Le Conseil siège en différentes formations (neuf au total) au sein desquelles se réunissent les ministres compétents des États membres : Affaires générales et relations extérieures, Affaires économiques et financières, Emploi, politique sociale, santé et consommateurs, Compétitivité, Coopération dans le domaine de justice et d'affaires intérieures (JAI), Transports, télécommunications et énergie, Agriculture et Pêche, Environnement, Éducation, jeunesse et culture.

Chaque pays de l'Union européenne exerce la présidence du Conseil, par rotation, pour une durée de six mois... Les décisions du Conseil sont préparées par le Comité des représentants permanents des États membres (Coreper) assisté de groupes de travail composés de fonctionnaires des administrations nationales.

Le Conseil exerce, avec le Parlement, les fonctions législatives et budgétaires. Il constitue par ailleurs l'institution principale pour prendre les décisions en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ainsi que de coordination des politiques économiques (approche intergouvernementale). Il est également titulaire du pouvoir exécutif qu'il délègue généralement à la Commission. Dans la grande majorité des cas, le Conseil décide sur proposition de la Commission européenne, en codécision avec le Parlement européen. En fonction des domaines, il statue à la majorité simple, à la majorité qualifiée ou à l'unanimité même si la majorité qualifiée est plus largement utilisée (agriculture, marché unique, environnement, transports, emploi, santé, etc.). »

http://europa.eu/scadplus/glossary/eu_council_fr.htm;

http://europa.eu/scadplus/glossary/union_presidency_fr.htm

(ii) Le Canada n'a pas d'ambassade en Slovaquie. L'ambassadeur du Canada en Hongrie est également accrédité pour la Slovaquie, mais réside à Budapest, en Hongrie. Ihor Zajec est le consul honoraire du Canada à Bratislava.

(iii) Déclaration signée le 23 février 2007 par 46 États à Oslo, en Norvège. Handicap International,

<http://www.clusterbombs.org.uk/the-oslo-process/the-declaration/>.

(iv) Déclaration du Sommet UE-Canada de 2007,

<http://www.international.gc.ca/canada-europa/mundi/summit-Berlin2007-en.asp>.

(v) Déclaration du Groupe de contact sur le Kosovo, Londres, 31 janvier 2006,

http://www.eupt-kosovo.eu/new/pressreleases/docs/060130-KOSOVO_CONTACT_GROUP_STATEMENT.pdf.

(vi) « La notion de “piliers” est généralement utilisée pour désigner le traité sur l'Union européenne. Trois piliers forment l'architecture de l'Union européenne, à savoir :

- le pilier communautaire qui correspond aux trois communautés : la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et l'ancienne Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) (premier pilier);

- le pilier consacré à la politique étrangère et de sécurité commune qui est couverte par le titre V du traité sur l'Union européenne (deuxième pilier);
- le pilier consacré à la coopération policière et judiciaire en matière pénale qui est couverte par le titre VI du traité sur l'Union européenne (troisième pilier).

Le traité d'Amsterdam a transféré une partie des domaines contenus dans le troisième pilier vers le premier pilier (libre circulation des personnes). Ces trois piliers fonctionnent selon des procédures décisionnelles différentes : procédure communautaire pour le premier pilier et procédure intergouvernementale pour les deux autres. Ainsi, dans le premier pilier, seule la Commission peut faire des propositions au Conseil et au Parlement et la majorité qualifiée suffit pour l'adoption des actes au Conseil. Dans le cadre des deuxième et troisième piliers, ce droit d'initiative est partagé entre la Commission et les États membres et l'unanimité au Conseil est généralement nécessaire. » http://europa.eu/scadplus/glossary/eu_pillars_en.htm. . Le traité de réforme de l'UE, actuellement en voie de négociation, prévoit une refonte totale de ce système. Il accordera à l'UE une seule personnalité juridique, créera une présidence permanente du Conseil de l'Union européenne pour un mandat de deux ans et demi à la place de l'actuelle présidence occupée par rotation, et créera le poste de haut représentant de l'UE aux affaires étrangères et à la politique de sécurité, qui remplacera les deux postes actuels de haut représentant de l'UE aux Affaires étrangères et commissaire aux relations extérieures et à la politique européenne de voisinage. »

(vii) Union européenne, « L'espace et la coopération Schengen », <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33020.htm>.

(viii) Voir par exemple : Sommet UE-Balkans occidentaux, Déclaration de Thessalonique, <http://www.stabilitypact.org/reg-conf/030621-thessaloniki/declaration.asp>; Commission européenne, « L'agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux », http://ec.europa.eu/enlargement/enlargement_process/accession_process/how_does_a_country_join_the_eu/sap/thessaloniki_agenda_en.htm.

(ix) Commission européenne, « Le Dialogue interculturel », http://ec.europa.eu/culture/eac/dialogue/dialogue_fr.html; <http://www.interculturaldialogue2008.eu/>.

(x) « L'*acquis* correspond au socle commun de droits et d'obligations qui lie l'ensemble des États membres au titre de l'Union européenne. Il est en évolution constante et comprend :

- la teneur, les principes et les objectifs politiques des traités;
- la législation adoptée en application des traités et la jurisprudence de la Cour de justice;
- les déclarations et les résolutions adoptées dans le cadre de l'Union;
- les actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune;
- les actes convenus dans le cadre de la justice et des affaires intérieures;

- les accords internationaux conclus par la Communauté et ceux conclus par les États membres entre eux dans le domaine des activités de l'Union. »
http://ec.europa.eu/enlargement/glossary/terms/acquis_en.htm. Pour plus d'information sur le processus d'élargissement, les pays candidats et les candidats potentiels de même que les négociations avec la Croatie et la Turquie, voir : Commission européenne, « Élargissement », http://ec.europa.eu/enlargement/index_fr.htm.

(xi) Commission européenne, « Le réseau transeuropéen de transport "RTE-T", »
http://ec.europa.eu/ten/transport/index_en.htm.

(xii) L'ordre du jour est disponible à l'adresse suivante :
http://www.assembly.coe.int/Sessions/2007/Agenda/ECALSES2007_4.PDF.

(xiii) Dix commissions s'occupent de questions de fond : la Commission des questions politiques; la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme; la Commission des questions économiques et du développement; la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille; la Commission des migrations, des réfugiés et de la population; la Commission de la culture, de la science et de l'éducation; la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales; la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes; la Commission du Règlement et des immunités; et la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi).

(xiv) Un groupe politique est l'équivalent d'un caucus ou d'un parti parlementaires. L'APCE compte cinq groupes politiques : le Groupe socialiste (SOC), le Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC), le Groupe démocrate européen (GDE), l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE) et le Groupe gauche unitaire européenne.

(xv) Les débats réguliers de l'Assemblée portent sur un projet de résolution (une décision et une déclaration par l'Assemblée) ou une recommandation (une proposition adressée au Comité des ministres), de même que sur un mémoire explicatif, lesquels sont préparés par un rapporteur pour la commission permanente pertinente. La commission adopte – et modifie habituellement – la résolution avant le débat à l'Assemblée. Les débats à l'Assemblée débutent par une déclaration du (des) rapporteur(s), suivie de déclarations de représentants des cinq groupes politiques, après quoi le débat est ouvert aux autres orateurs. Ceux-ci doivent s'inscrire à l'avance. Les orateurs qui ne peuvent participer au débat en raison de contraintes de temps peuvent remettre leur intervention par écrit, de sorte qu'elle sera intégrée au compte rendu officiel, « Les *Recommandations* contiennent des propositions adressées au Comité des ministres, dont l'application relève de la compétence des gouvernements. » « Les *Résolutions* englobent des décisions de l'Assemblée sur des questions qu'elle est habilitée à mettre en œuvre ou des expressions d'opinion pour lesquelles elle est seule responsable. » http://assembly.coe.int/ASP/Doc/DocumentGuide_E.asp.

- (xvi) « Au cours d'une partie de session, l'Assemblée peut tenir un seul débat d'actualité sur un sujet ne figurant pas à son ordre du jour ou pour lequel l'Assemblée n'a pas décidé la procédure d'urgence. » (*Règlement de l'Assemblée*, Règle 52.1).
- (xvii) « Présence du Président du Parlement iranien au Conseil de l'Europe » (Doc. 11412), déclaration écrite no 402, 3 octobre 2007, <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc07/EDOC11412.htm>.
- (xviii) « Iran parliament president cancels Council of Europe visit », *European Jewish Press*, 4 octobre 2007, <http://www.ejpress.org/article/20558>; « Iranian parliament speaker cancels speech to Council of Europe », *International Herald Tribune*, <http://www.iht.com/articles/ap/2007/10/04/europe/EU-GEN-Council-of-Europe-Iran.php>.
- (xix) Rapport, Session ordinaire de 2007 (quatrième partie), trente-cinquième séance, jeudi 4 octobre 2007 à 15 heures, <http://www.assembly.coe.int/Documents/Records/2007/E/0710041500E.htm>.
- (xx) Résolution 1125 (1997) sur la demande présentée par le Parlement canadien afin d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire, <http://assembly.coe.int/documents/adoptedtext/ta97/eres1125.htm>.
- (xxi) Le rapport sur l'OCDE et l'économie mondiale est disponible à l'adresse suivante : <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc07/EDOC11357.htm> (c'est nous qui soulignons).
- (xxii) Des pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, ce sont les quatre qui envoient des délégations au débat élargi de façon régulière, bien que la délégation de la Corée du Sud n'ait pas été présente à cette session. Les législateurs des États-Unis ne sont habituellement pas présents.
- (xxiii) La résolution adoptée par l'Assemblée élargie est disponible à l'adresse suivante : <http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta07/ERES1574.htm>.
- (xxiv) Cette description est tirée du résumé d'un discours prononcé en février 2007 sur les « avantages que les États membres peuvent obtenir de l'OCDE, en particulier sur l'économie politique de la réforme », http://www.oecd.org/LongAbstract/0,3425,en_2649_201185_38151961_1_1_1_1,00.html.
- (xxv) Résumé de la présidence à l'occasion de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, Paris, 15-16 mai 2007 – L'innovation : programme d'action de l'OCDE pour la croissance et l'équité, http://www.oecd.org/document/22/0,3343,en_21571361_38379933_38604566_1_1_1_1,00.html.
- (xxvi) « Le processus d'Heiligendamm », http://www.g-8.de/Content/EN/Artikel/___g8-summit/2007-06-08-heiligendamm-prozess_en.html.
- (xxvii) Rapport, Session ordinaire de 2007 (quatrième partie), trente-troisième séance, mercredi 3 octobre 2007 à 15 heures.

(xxviii) Disponible à :

<http://www.assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta07/ERES1570.htm>.

(xxix) Rapport, Session ordinaire de 2007 (quatrième partie), trentième séance, mardi 2 octobre 2007 à 10 heures.

(xxx) Rapport, Session ordinaire de 2007 (quatrième partie), trente-troisième séance, mercredi 3 octobre 2007 à 15 heures.

(xxxi) Ibid.

(xxxii) Rapport, Session ordinaire de 2007 (quatrième partie), trente-quatrième séance, jeudi 4 octobre 2007 à 10 heures.

(xxxiii) Rapport, Session ordinaire de 2007 (quatrième partie), trente-cinquième séance, jeudi 4 octobre 2007 à 15 heures, ADDENDUM.

(xxxiv) Ibid.

(xxxv) Site Web du Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/T/E/Com/About_COE/. Pour une discussion détaillée de l'histoire et du rôle du Conseil, voir le Conseil de l'Europe, 800 millions d'Européens, disponible sur ce site Web.

(xxxvi) Pour une liste complète de traités du Conseil de l'Europe, voir :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTraites.asp?CM=8&CL=ENG>.

(xxxvii) « L'Assemblée en bref »,

<http://assembly.coe.int/Communication/Brochure/Bro01-e.pdf>.

(xxxviii) Des fonctionnaires canadiens de divers organismes et ministères fédéraux et d'un gouvernement provincial participent chaque année à plus de 20 réunions de commissions, de groupes d'experts et de commissions de direction du Conseil de l'Europe. Les parlementaires canadiens assistent aux quatre parties de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire, de même qu'aux réunions de la Commission parlementaire à la BERD à Londres et à l'OCDE à Paris.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Mission parlementaire au pays qui assumera la prochaine Présidence du Conseil de l'Union Européenne et la Quatrième partie de la Session ordinaire 2007 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
DESTINATION	Ljubljana, Slovenia et Strasbourg, France
DATES	27 septembre au 5 octobre 2007
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Lorna Milne, sénateur L'hon. Yoine Goldstein, sénateur
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Scott Simms, député M. Brian Storseth, député M. David Tilson, député
PERSONNEL	M. Philippe Méla, secrétaire de l'Association Dr. Marcus Pistor, conseiller
TRANSPORT	45 557,01 \$
HÉBERGEMENT	14 214,97 \$
HOSPITALITÉ	1 214,16 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	3 691,88 \$
CADEAUX OFFICIELS	336,27 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	643,87 \$
TOTAL	65 658,16 \$